

**CONVENTION FINANCIERE**  
**Contribution des familles pour l'externat simple, la demi-pension, l'internat et les frais annexes**  
**Année scolaire 2022/2023**

Chers Parents,

Vous avez choisi d'inscrire ou de réinscrire votre enfant au sein du Groupe Scolaire Pierre de Tarentaise. Notre groupe scolaire est composé de l'Ecole Saint-François, du Collège et des Lycées Jeanne d'Arc d'Alberville, et de l'école Jeanne d'Arc de St-Pierre d'Albigny. Ce sont près de 1400 élèves qui sont accueillis sur 3 sites, par 101 professeurs et 55 personnels administratifs, éducatifs et de service.

L'ensemble de notre équipe est à votre entière disposition pour vous fournir le service que vous attendez et accompagner au mieux votre enfant.

Vous allez trouver sur cette fiche le détail des contributions financières demandées aux familles.

Nos établissements sont associés à l'Etat, par contrat, et participent de ce fait au service public d'éducation nationale. Cela nous permet de percevoir des participations de l'Etat et des Collectivités Territoriales pour le fonctionnement de l'externat. Par contre, l'entretien et le développement des installations nous incombent, c'est pourquoi nous demandons aux familles une contribution financière. Celle-ci nous permet d'améliorer sans cesse les conditions d'apprentissage des enfants et d'assurer leur sécurité.

Notre tarification est basée sur un système à 5 tranches, en fonction du quotient familial de chaque foyer. Cette mesure nous semble juste et nous permet de mettre en pratique les principes de l'Enseignement Social de l'Eglise. Le Conseil d'Administration a voté pour cette nouvelle année une augmentation modeste des tarifs et a décidé de reconduire des réductions pour les fratries à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Les deux écoles de notre groupe scolaire fonctionnent dans des configurations et des locaux différents, cela explique les différences de tarifications.

Vous allez concrétiser l'inscription ou la ré-inscription de votre enfant en signant une convention de scolarisation. Il est bon de rappeler que le Chef d'Etablissement est à même d'examiner avec vous toute situation particulière qui vous empêcherait d'honorer vos engagements financiers.

Le Groupe Scolaire Pierre de Tarentaise se veut ouvert à tous et les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la liberté de choix des familles.

Dès à présent, nous vous remercions pour votre confiance.

Sophie JUGAND, Isabelle OLIVIER, Cécile DUNAND, Blandine PALLUEL-LAFLEUR, Gil PALACIO et Raphaël ORTEGA.

**POUR L'ECOLE JEANNE D'ARC de SAINT-PIERRE D'ALBIGNY :**

Par souci d'équité, nous pratiquons une politique tarifaire basée sur les revenus des familles, cela permet l'exercice d'une solidarité nécessaire, l'un des fondements de notre Projet éducatif.

Selon votre QF (Quotient Familial calculé par la CAF), vous vous situez dans l'une des 5 catégories suivantes :

Tranche (QF CAF, base août 2022)		Contribution mensuelle
Cat A	QF CAF inférieur à 500€	40 €
Cat B	QF CAF compris entre 501 € et 900 €	43 €
Cat C	QF CAF compris entre 901 € et 1250 €	45,50 €
Cat D	QF CAF compris entre 1251 € et 1550 €	48,50 €
Cat E	QF CAF supérieur à 1551 €	52,00 €
Contribution d'aide à l'investissement		8€/famille

} x 10 mois

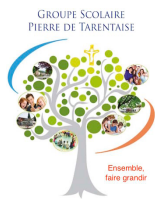
**Réduction pour fratries :** réduction de 30% pour le 3<sup>e</sup> enfant et gratuité à partir du 4<sup>e</sup> enfant scolarisé dans le groupe scolaire (pour le 4<sup>e</sup> et les suivants). La réduction et/ou la gratuité sont appliquées pour le(s) aîné(s), sauf si celui-ci est en BTS (Contribution fixe pour les étudiants).

**DEMI-PENSION :**

Après réservation en ligne des repas, chaque repas est facturé : **5,90 € à l'école** en occasionnel.

Mensualisation possible si votre enfant mange plus de 76 jours dans l'année. Tarif : **5,10 €**

Le prix de **10€ par repas** sera appliquée pour chaque repas pris et non-réservé.



**GARDERIE :**

Garderie du matin : de 7 h 15 à 8 h 15 : **1.50 €**      Garderie du soir : de 16 h 30 à 18 h 30 : **2.50 €**  
Pénalités de retard : **15€** par famille et par quart d'heure supplémentaire (après 18h30)

**POUR L'ÉCOLE SAINT-FRANCOIS ET LA CITE SCOLAIRE (Collège, Lycées, BTS) JEANNNE D'ARC d'ALBERTVILLE :**

Par souci d'équité, nous pratiquons une politique tarifaire basée sur les revenus des familles, cela permet l'exercice d'une solidarité nécessaire, l'un des fondements de notre Projet éducatif.

Selon votre QF (Quotient Familial calculé par la CAF), vous vous situez dans l'une des 5 catégories suivantes :

Tranche (QF CAF : l'attestation d'août 2022 sera demandée)		Ecole Saint-François			Collège et Lycées JDA		
		Frais fixes	Frais annexes	TOTAL	Frais fixes	Frais annexes	TOTAL
Cat A	QF CAF inférieur à 500€	40 €	7€	<b>47 €</b>	56 €	7€	<b>63,50 €</b>
Cat B	QF CAF compris entre 501 € et 900 €	50,50 €	7€	<b>57,50 €</b>	72 €	7€	<b>79 €</b>
Cat C	QF CAF compris entre 901 € et 1250 €	59 €	7€	<b>66 €</b>	87 €	7€	<b>94 €</b>
Cat D	QF CAF compris entre 1251 € et 1550 €	66,50 €	7€	<b>73,50 €</b>	96 €	7€	<b>103 €</b>
Cat E	QF CAF supérieur à 1551 €	72,50 €	7€	<b>79,50 €</b>	104,50 €	7€	<b>111,50 €</b>

} x 10 mois

**Réduction pour fratries:** réduction de 30% pour le 3<sup>e</sup> enfant et gratuite à partir du 4<sup>e</sup> enfant scolarisé dans le groupe scolaire (pour le 4<sup>e</sup> et les suivants) . La réduction et/ou la gratuité sur les frais fixes sont appliquées pour le(s) aîné(s), à l'exception des contributions BTS qui restent fixes.

**Etudiants en BTS:** tarif unique: **140€/mois**.

**DEMI-PENSION :**

Après réservation en ligne des repas, deux tarifs sont proposés pour la restauration :

- Tarif normal : **5,90€** par repas pour l'école St-François et **6,75€/repas** pour le collège et les lycées,
- Tarif préférentiel : **abonnement de 60€ pour l'année puis 4,90€/repas** pour l'école St-François, **abonnement de 75€ pour l'année puis 5,75€/repas** pour le collège et les lycées.

Le prix du repas inclut la surveillance sur le temps de midi. Le tarif de 10€ sera appliqué pour chaque repas pris et non-réservé.

**INTERNAT JDA:**

La pension complète (chambre, petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) à l'internat est facturée **340€/mois**. Il s'agit d'un forfait, qui tient compte des sorties scolaires et des examens. Toutefois, une régularisation pourra être effectuée en fin d'année scolaire, notamment pour les stages en LP et les voyages avec nuitées.

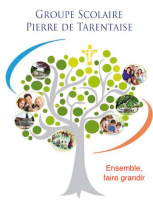
**ETUDE et GARDERIE pour l'école Saint-François :**

	Tarif journalier
Garderie du matin, de 7h30 à 8h20	<b>2 €</b>
Garderie du soir, de 16h30 à 18h15	<b>3,60 €</b>
Etude soir, de 16h30 à 17h30	<b>3,60 €</b>

**FRAIS ANNEXES ( fournitures, frais pédagogiques, sorties,...) pour JDA et St-François**

De nombreux projets sont proposés dans les différentes classes. Certains nécessitent l'achat de fournitures ou d'ouvrages précis, d'autres impliquent des transports scolaires, des entrées payantes ou le recours à des intervenants (cinéma, théâtre, musée, piscine,...).

Afin d'éviter de vous solliciter pour chaque action, nous vous demandons une contribution mensuelle (sur 10 mois) pour ces projets à hauteur de **7€ par mois**. Ces frais n'englobent ni les classes découvertes, ni les échanges linguistiques, ni les longs séjours.



**GRUPE SCOLAIRE PIERRE DE TARENTEISE**  
**ECOLE, COLLEGE ET LYCEES PRIVES JEANNE D'ARC**  
**ECOLE PRIVEE SAINT-FRANCOIS**



**DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES à JDA:**

Certains dispositifs impliquent un encadrement et du matériel spécifique, ainsi qu'une organisation pédagogique adaptée (intervenants extérieurs, examens,...). A cet effet, une contribution supplémentaire est demandée aux familles:

Section Euro Lycée: **15€/mois**, Section Sportive: **5 €/mois**, Section Football: **5€/mois**.  
Dispositif "MET" ("More English Today") Collège (à partir de la 5è): **15€/mois**

---

**POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS DU GROUPE SCOLAIRE**

**AIDE à l'INVESTISSEMENT:**

D'importants travaux de mise aux normes ont été entrepris et sont programmés. A cet effet, une contribution spécifique est demandée mensuellement (sur 10 mois), elle s'élève à **8€ par famille**.

**FRAIS D'INSCRIPTION et de RE-INSCRIPTION:**

Ces frais, à régler au moment de l'inscription ou de la ré-inscription, confirment l'engagement des familles suite à la signature de la convention de scolarisation. Ils s'élèvent à **59€** par élève.

*Cette somme est à régler au moment de l'inscription ou de la ré-inscription, (chèque encaissé au mois de juin). Si l'inscription ne se confirmait pas pour une cause réelle et sérieuse (telle qu'un déménagement, le divorce des parents, un redoublement dans un autre établissement scolaire...), cette somme sera remboursée.*

**ASSURANCE SCOLAIRE :**

Tout élève doit obligatoirement être assuré. Chaque famille **devra IMPERATIVEMENT fournir une attestation d'assurance (Responsabilité Civile + Individuelle accident), avant le 15 septembre 2022** au service Comptabilité Jeanne d'Arc pour le collège et les lycées ou au Secrétariat de l'école St François. Après cette date, les élèves n'ayant pas fourni l'attestation demandée, seront assurés d'office par l'établissement auprès de la compagnie M.M.A., avec facturation à la famille concernée des droits afférents au tarif de **5 € pour l'année**.

**ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES :**

Les associations des parents d'élèves (APEL), celle de St-Pierre d'Albigny et celle d'Albertville, représentent les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elles participent activement à l'animation et à la vie des établissements. L'adhésion à ces associations est volontaire et la **cotisation annuelle de 22€ par famille pour Albertville et 18€ par famille pour Saint-Pierre d'Albigny**. Elle est encaissée en octobre.

C'est une ressource de fonctionnement qui permet d'aider à la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs au profit des élèves. Une partie de la cotisation est reversée aux APEL départementale, régionale et nationale. Ainsi les parents bénéficient d'un ensemble de services, dont la revue "Famille & Education". Cet engagement au sein du mouvement APEL offre également la possibilité à l'APEL d'établissement de bénéficier de subventions, notamment pour financer des équipements informatiques mis à disposition des élèves dans les classes.

**FRAIS DE DOSSIERS (Nouveaux entrants en Lycées et BTS uniquement):**

Des frais de dossier, d'un montant de **25€**, sont à régler au moment de la 1<sup>ère</sup> inscription en lycée ou en BTS, sauf pour les inscriptions aux lycées concernant des élèves collégiens à JDA en 2021/2022.